

**REGLEMENT**  
**HOCKEY EN SALLE**

**Edition novembre 2008**

# **Titre I – REGLEMENT ORGANIQUE (RO)**

Conformément à l'art. 2.4.2 Titre I – Règlement Organique de l'Association, le Comité de Hockey en Salle constitue l'organe juridictionnel de l'Association pour toutes les questions liées directement ou indirectement à toute rencontre de Hockey en Salle organisée par ou avec le concours de l'Association ainsi qu'à l'organisation et à toute disposition réglementaire de celle-ci, et ce tant en matière disciplinaire qu'en matière administrative et sportive.

Il dispose des prérogatives d'un Comité de Contrôle tel que décrites à l'art. 2.4.1 Titre I – Règlement Organique de l'Association à l'exception de celles ayant trait à des litiges en matière de transferts dont question à l'art. 5 du Titre II du Règlement Administratif de l'Association.

Conformément à l'art. 2.5.2 du Titre I – Règlement Organique de l'Association, le Comité de Hockey en Salle, sous l'égide du Conseil Général, organise, dirige et contrôle la compétition de Hockey en Salle et élabore à cette fin son Règlement.

Le Comité de Hockey en Salle est compétent pour connaître les litiges relatifs à la discipline du Hockey en Salle et opposant des Clubs Associés et/ou affiliés de l'Association.

Ainsi, il est saisi au 1er degré, conformément aux procédures reprises dans le Titre II – Règlement Administratif du Hockey en Salle et sans intervention préalable du Parquet Fédéral :

- . par les rapports officiels signés par les arbitres
- . par les rapports signés par les délégués salle
- . par les plaintes déposées par le Conseil Général, par des Clubs Associés ou des affiliés de l'Association concernant des faits délictueux
- . par les réclamations déposées par les Clubs Associés.

En outre, il peut poursuivre d'office tout fait délictueux dont il aura eu connaissance.

Il est indépendant et se prononce sur base des textes réglementaires de l'Association (et notamment du Chapitre IV du Règlement Administratif de l'Association comme outil de coordination) en respectant les droits de la défense tels qu'énoncés par l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et des législations fédérale, communautaire et régionale.

Il étudie les plaintes, les classe sans suite, procède à une instruction d'audience et les juge. Il communique la suite donnée à la plainte déposée à la partie plaignante dans les délais prévus dans le Règlement Administratif du Hockey en Salle.

Les décisions du Comité de Hockey en Salle, y compris celles du classement d'une plainte sans suite, sont susceptibles d'appel.

## **Titre II – REGLEMENT ADMINISTRATIF (RA)**

Le Règlement Administratif de l'Association s'applique de manière subsidiaire à la discipline du Hockey en Salle. En particulier, les dispositions générales reprises à l'Article 2 du Règlement Administratif de l'Association en matière de double affiliation sont de stricte application pour toutes les compétitions de Hockey en Salle, durant la saison en cours.

### **Art. 1 - INSCRIPTIONS DES EQUIPES - COMPETITIONS**

L'inscription des équipes pour les compétitions officielles est reçue par le Conseil Général aux délais communiqués par voie de l'organe officiel.

Les compétitions sont disputées selon les plus récentes Règles du Hockey en Salle, édictées par la Fédération Internationale de Hockey et sont subdivisées en Divisions Nationales (et Réserves si le nombre d'inscriptions le justifie) pour Dames et Messieurs, ainsi qu'en compétitions Mineures et Jeunes.

La structure des compétitions est définie chaque saison par le Comité de Hockey en Salle en fonction du nombre de journées allouées à la discipline par le Conseil Général de l'Association, du nombre de salles et d'heures disponibles ainsi que du nombre d'équipes inscrites dans chacune des catégories.

Une seconde équipe et équipes suivantes d'un Club Associé (dans le cas où une compétition pour équipes Réserves n'est pas organisée), ainsi que les équipes dites « mixtes », c.-à-d. portant la dénomination de deux Clubs Associés différents, sont autorisées à disputer les Championnats Messieurs et Dames Nationales, mais ne peuvent néanmoins accéder à une Division supérieure à la 3<sup>me</sup> Division de leurs Championnats respectifs.

Toutefois, les équipes non mixtes d'un Club Associé, non numérotées 1, pourront accéder à la Division supérieure à la 3<sup>me</sup> Division de leur Championnat à condition que ce Club n'aligne pas déjà une équipe dans une Division supérieure à cette 3<sup>me</sup> Division.

Toute équipe ne se réinscrivant pas pour la saison suivante, perd sa qualification. Lors de sa réinscription, elle est qualifiée pour la Division la plus basse de la catégorie.

### **Art. 2 - AFFILIATIONS**

Un joueur peut s'affilier pour la pratique du Hockey en Salle à un Club différent de celui auquel il est affilié pour la pratique du hockey sur gazon à condition de se conformer aux prescrits de l'Art 2 (Affiliations) du Titre II du Règlement Administratif de l'Association.

## **Art. 3 - FORFAITS**

### **3.1. Forfait général**

En cas de forfait général d'une équipe, le Club Associé de cette équipe est pénalisé comme suit :

#### **Seniors - Juniors - Scolaires 1 Boys – Scolaires 1 Girls - Cadets 1 Boys - Cadets 1 Girls**

- Si plus d'un mois avant le début de la compétition concernée : amende de 60 €
- Si moins d'un mois avant le début de la compétition concernée ou au cours de celle –ci : amende de 125 €

Au cas où l'équipe ayant déclaré forfait général ne peut être remplacée, les frais de location pour toutes les rencontres figurant à son programme et restant à disputer, sont portés en compte au Club Associé concerné.

#### **Autres Catégories**

- Amende de 60 €  
Si moins d'une semaine avant le début de la compétition concernée ou au cours de celle-ci, et aussi longtemps que les rencontres de la compétition n'auront pu être reprogrammées, les frais de location pour les rencontres figurant au programme de l'équipe concernée sont portés en compte au Club Associé concerné.

### **3.2. Forfait par rencontre**

Le Comité de Hockey en Salle statue sur chaque cas de forfait. Ses décisions sont susceptibles d'appel.

Le Secrétaire du Club Associé de l'équipe déclarant forfait ou le responsable de cette équipe a l'obligation d'en aviser au plus tôt l'ensemble des personnes suivantes :

- le Secrétaire du Club Associé adverse
- le Délégué de la salle dans laquelle la rencontre est programmée
- les Arbitres ou le Club Associé désigné pour fournir les arbitres
- le Secrétaire ou le Président du Comité de Hockey en Salle.

A défaut, le Club Associé concerné peut être pénalisé :

- du montant des frais d'arbitrage, si prévus
- du montant des frais de déplacement de l'équipe adverse (un maximum de 3 voitures) calculés au tarif des frais d'arbitrage moins 20 € par voiture
- du montant des frais de location de salle, tant pour sa propre équipe que pour l'équipe adverse
- du retrait éventuel de 3 points pour son équipe
- d'une amende s'élevant à :

25 € en cas de forfait à temps (plus de 48 heures AVANT le début de la rencontre)

50 € en cas de forfait tardif (moins de 48 heures mais plus de 24 heures AVANT le début de la rencontre)

75 € en cas de forfait moins de 24 heures AVANT le début de la rencontre.

Ces pénalités sont d'application pour chacun des Clubs Associés en cas de forfait réciproque.

### **3.3. Forfait Règlement**

#### **Equipe incomplète**

Une équipe présentant moins de 4 joueurs en équipement conforme sur la surface de jeu au moment de la mise en jeu de la rencontre, perd celle-ci par 10 - 0. Il en est de même si elle quitte la surface de jeu AVANT la fin de la rencontre.

Le Club Associé concerné est pénalisé d'une amende de 75 € plus du montant des frais de location de la salle, y compris ceux de l'équipe adverse, ainsi que des frais de déplacement de celle-ci calculés comme indiqué à l'article 3.2, et des frais d'arbitrage, si prévus.

### **3.4. Forfait durant la rencontre**

Si, suite à des blessures ou à des exclusions, une équipe ne compte plus 4 joueurs en équipement conforme sur la surface de jeu, elle perd la rencontre par 10 - 0 et le Club Associé concerné peut être pénalisé, pour le surplus, si exclusions, de l'une ou plusieurs des pénalités prévues à l'article 3.2 ci-dessus.

### **3.5. Règlements particuliers**

#### **3.5.1. Rencontre amicale**

Si une équipe se présente incomplète ou aligne des joueurs non qualifiés, son capitaine doit en aviser, AVANT le début de la rencontre, le capitaine de l'équipe adverse et les arbitres.

La rencontre est alors considérée comme étant une rencontre amicale. Le capitaine de l'équipe défaillante doit demander aux arbitres de bien vouloir le notifier sur le rapport officiel.

Dans ce cas, cette équipe perd la rencontre par le score de 10 - 0, mais son Club Associé n'est pénalisé d'aucune amende.

#### **3.5.2. Joueurs non qualifiés**

Dans le cas d'une rencontre disputée par une équipe alignant des joueurs non qualifiés ou non autorisés, cette équipe perd la rencontre par le score de 10 - 0 et le Club Associé concerné est pénalisé d'une amende de 50 € par joueur non qualifié ou non autorisé.

#### **3.5.3. Faux rapport officiel**

En cas d'inscriptions erronées au rapport officiel (faux noms, faux matricules, ...) effectuées dans une intention frauduleuse ou en cas d'alignement de joueurs suspendus par le Comité de Hockey en Salle, l'équipe perd la rencontre par 10 - 0 et le Club Associé concerné est pénalisé d'une amende de maximum 125 € et des pénalités prévues à l'article 3.2 ci-dessus, ceci indépendamment d'autres sanctions pouvant être prises à l'encontre des officiels du Club Associé de l'équipe concernée.

## **Art. 4 – INFRACTIONS – RECLAMATIONS - PLAINTES**

### **4.1. Infractions au code de conduite**

Les infractions au code de conduite constatées par une personne autorisée sont annotées par celle-ci sur le rapport officiel. Cette inscription vaut convocation du joueur concerné à la réunion du Comité de Hockey en Salle qui est tenue le 1er jeudi qui suit l'infraction pour les rencontres disputées les week-ends, et le jeudi de la semaine suivante pour les rencontres disputées en semaine, chaque fois à 19h30.

### **4.2. Infractions disciplinaires en cours de rencontre**

#### **4.2.1. Carte jaune**

Une carte jaune entraîne une suspension de minimum 2 minutes. Le temps de la suspension est signalé par l'arbitre à la table. La table signale au joueur et à l'arbitre la fin de suspension. Le joueur ne peut être remplacé qu'après avoir purgé sa suspension.

Une deuxième carte jaune montrée au même joueur au cours d'une même rencontre entraîne une suspension définitive de ce joueur durant cette rencontre. Ces cartes sont comptabilisées.

A l'issue de la rencontre, les arbitres ont l'obligation d'annoter toute carte jaune (le cas échéant, 2 cartes jaunes) sur le rapport officiel. Les Arbitres doivent de plus annoter dans la colonne 12 du Rapport Officiel le code correspondant à l'infraction (aux infractions) en regard du nom de chaque joueur qui a été suspendu temporairement. A défaut, le Délégué Salle a l'obligation d'effectuer ces annotations même après signature du Rapport Officiel par les Arbitres.

Une troisième carte jaune montrée à un même joueur durant une même saison entraîne une suspension de ce joueur pour la rencontre de son Club Associé qui suit, dans toutes les Divisions pour lesquelles il est qualifié, les rencontres pour lesquelles son Club déclare forfait n'entrant pas en ligne de compte. Cette suspension est automatique, n'est pas notifiée au Club Associé concerné et n'est pas susceptible d'appel.

N.B. : Une 2me carte jaune montrée à un joueur en cours de rencontre (ayant donc entraîné une suspension définitive de ce joueur durant cette rencontre), n'entraîne la suspension du joueur pour la rencontre suivante de son Club Associé, les rencontres pour lesquelles son Club Associé déclare forfait n'entrant pas en ligne de compte, que si cette carte jaune constitue une 3me carte jaune montrée à ce joueur durant une même saison.

#### **4.2.2. Carte rouge**

Une carte rouge montrée à un joueur au cours d'une rencontre entraîne une suspension définitive de ce joueur durant cette rencontre. De plus, le joueur concerné ne peut pas participer à la rencontre de son Club Associé qui suit, dans toutes les Divisions pour lesquelles il est qualifié, les rencontres pour lesquelles son Club Associé déclare forfait n'entrant pas en ligne de compte.

A l'issue de la rencontre, les arbitres ont l'obligation d'annoter la carte rouge sur le Rapport Officiel ainsi que dans la colonne 13, le code correspondant à l'infraction en regard du nom de chaque joueur qui a été suspendu définitivement. A défaut, le délégué salle a l'obligation d'effectuer ces annotations, même après signature du Rapport Officiel par les Arbitres.

Les Arbitres rédigent ensuite le rapport d'exclusion, qui doit de préférence, être remis sous pli le même jour au Délégué Salle, à charge pour lui de le faire parvenir à l'Association en même temps que le résultat de la rencontre, ou être faxé au plus tard le lundi matin à l'Association – 02/663.66.80.

L'inscription d'une carte rouge sur le Rapport Officiel vaut convocation du joueur concerné à la réunion du Comité de Hockey en Salle qui est tenue le 1er jeudi qui suit l'infraction pour les rencontres disputées le week-end et le jeudi de la semaine suivante pour les rencontres disputées en semaine, chaque fois à 19h30.

## **4.3. Procédure**

### **4.3.1. Infractions**

Toute infraction au code de conduite et toute infraction disciplinaire en cours de rencontre annotée au Rapport Officiel, à l'exception de celle ayant trait à une ou deux cartes jaunes, vaut convocation d'office du joueur concerné à la réunion du Comité de Hockey en Salle qui est tenue le 1er jeudi qui suit l'infraction, à 19h30, pour les rencontres disputées le week-end, ou le jeudi de la semaine suivante, toujours à 19h30, pour les rencontres disputées en semaine.

La sanction qui est prise fait l'objet d'une note écrite, qui est aussitôt communiquée à la partie concernée qui la signe pour réception. Elle est ensuite communiquée au Club Associé du joueur concerné.

En cas d'absence de la partie concernée à la séance d'évocation du Comité de Hockey en Salle, ou de refus de signature pour réception de la note écrite communiquant la sanction, celle-ci est transmise le lendemain par lettre, télécopie ou messagerie électronique à la partie concernée et au Secrétaire du Club Associé concerné.

Les décisions du Comité de Hockey en Salle sont exécutoires, nonobstant appel, et portent tous leurs effets dès notification.

### **4.3.2. Réclamations**

Toute réclamation introduite par un Club Associé doit parvenir par lettre, télécopie ou courriel au Secrétaire Général de l'Association au plus tard le 2me jour ouvrable suivant la rencontre AVANT midi (ex. mardi 12 heures pour une rencontre disputée le samedi ou le dimanche).

Une réclamation peut être déposée par un capitaine endéans la demi-heure suivant la rencontre. Le capitaine prie l'un des Arbitres d'inscrire au Rapport Officiel « réclamation est déposée par le capitaine d'équipe - Rapport suit ». Le Club Associé concerné doit confirmer au Secrétaire Général de l'Association dans le délai de deux jours, tel qu'indiqué ci-avant, la réclamation déposée par le capitaine d'équipe.

Toute réclamation est évoquée par le Comité de Hockey en Salle selon le timing et la procédure décrits à l'article 4.3.1, sauf dispositions contraires dont les parties concernées sont dûment avisées.

### **4.3.3. Plaintes**

Toute plainte doit parvenir par lettre, télécopie ou courriel au Secrétaire Général de l'Association au plus tard le 2me jour ouvrable AVANT midi à compter du jour de l'événement, ou du fait qui fait objet de la plainte ou du jour où le plaignant en a eu connaissance.

Toute plainte est évoquée par le Comité de Hockey en Salle selon le timing et la procédure décrits à l'article 4.3.1 sauf dispositions contraires dont les parties concernées sont dûment avisées.

## Art. 5. ARBITRAGE

Dans la mesure du possible, le Comité d'Arbitrage désigne des Arbitres Nationaux pour les rencontres de Division Honneur et I Messieurs et Dames, ainsi que pour les rencontres de Juniors – Div 1. Ces désignations sont publiées dans l'Organe Officiel de l'Association (papier et/ou site).

Les Arbitres concernés ont droit aux frais d'arbitrage tels qu'ils sont fixés par le Conseil Général sur proposition du Comité d'Arbitrage. Ces frais sont virés sur le compte de l'Arbitre par le Trésorier de l'Association, ou son préposé, et sont comptabilisés suivant le principe de la compensation.

A défaut et pour toutes les rencontres des autres Divisions, les Clubs Associés sont tenus de mettre 1 ou 2 Arbitres à disposition par rencontre, en fonction des désignations.

Toute absence d'Arbitre est pénalisée selon les critères suivants :

### ABSENCES D'ARBITRES

1ère absence d'arbitre national désigné	125 €
2me absence d'arbitre national désigné	185 €
3me absence et suivantes d'arbitre national désigné	250 €
Absence arbitre autres Divisions	25 €

N.B. :

Le Comité de Hockey en Salle se réserve le droit de prendre toute autre sanction en cas d'absences d'Arbitres.

# Titre III – REGLEMENT SPORTIF (RS)

## Art. 1 - CODE DE CONDUITE

### 1.1. Equipements

- a) Les joueurs, coaches, arbitres, accompagnateurs et délégués salle ne sont autorisés à pénétrer dans la salle et à fortiori sur la surface de jeu que s'ils portent des chaussures de sport à semelles plates non susceptibles de laisser des traces sur le sol et en parfait état de propreté. Les chaussures pour surfaces synthétique sont strictement INTERDITES.
- b) Les gardiens de but ne sont autorisés à pénétrer sur la surface de jeu que si leurs équipements, sabots et guêtres, sont attachés avec des lanières adhésives. Tout autre type de lanière est interdit.
- c) Les joueurs et tout particulièrement les gardiens de but doivent se présenter pour vérification de leur équipement auprès du Délégué de Salle ou auprès des arbitres au moins cinq minutes AVANT le début de leur rencontre.
- d) Les rencontres programmées ne peuvent être retardées par suite de la non-observance par les joueurs des points précités.
- e) Toute équipe dont un joueur ou un gardien de but est en infraction avec les points a) ET/ OU b) ET/OU c) ci-dessus, de même que toute équipe non présente sur la surface de jeu avec un minimum de 4 joueurs en équipement conforme au Règlement à l'heure de la mise en jeu, perd la rencontre par 10 à 0 et est redevable des frais de location de salle tant des siens que de ceux de l'équipe adverse.
- f) Il est interdit de taper intempestivement de la crosse la surface et/ou équipements de jeu (ex. piquets de but). Le cas échéant, le joueur fautif sera pénalisé d'une carte jaune.
- g) Le coût de réparation des dégâts occasionnés par un manquement à un ou plusieurs des points précités, sera porté en compte au(x) Club(s) Associé(s) du (des) joueur(s) fautif(s).

### 1.2. Conduite dans les installations

- a) Il est interdit de pénétrer dans la Salle avec des chaussures non appropriées – voir paragraphe 1.1.a) ci-dessus (ex. talons aiguilles).
- b) Il est interdit de fumer dans la salle (ainsi que dans l'ensemble des installations, y compris la cafétéria).
- c) Il est interdit d'introduire et consommer de la nourriture ou des boissons (sauf eau en bouteille plastique) dans la salle, les vestiaires, les sanitaires et couloirs.
- d) Il est interdit de jouer ou laisser jouer des enfants dans les zones neutres durant une rencontre, ceci dans le but d'éviter tout accident. La responsabilité du directeur de salle, ou celle de l'Association, ne sera jamais engagée en cas de non-observance de cette règle de conduite.
- e) Il est interdit de jouer dans les vestiaires et couloirs.

**Toute personne présente dans la Salle le long de la surface de jeu (joueur / Arbitre au repos, accompagnateurs, coach, parent, etc.), doit obtempérer à tout moment, sans la moindre discussion et sans délai, à toute instruction qui lui est donnée par le Délégué Salle de l'ARBH et/ou le représentant du propriétaire de l'établissement qui sont responsables de l'ordre et de la discipline dans les installations.**

**Toute infraction contre cette disposition sera très sévèrement pénalisée.**

### **1.3. Constatation des infractions**

Les membres des Comités de l'Association, les arbitres et les Délégués Salle ont l'autorité de constater les infractions prévues aux articles 1.1. et 1.2. ci-dessus.

Ils adresseront un rapport écrit au Comité de Hockey en Salle, qui évoquera le cas :

- pour les rencontres disputées le week-end, le 1er jeudi qui suit l'infraction, à 19h30
- pour les rencontres disputées en semaine, le jeudi de la semaine suivante, à 19h30.

Les infractions doivent être mentionnées sur le rapport officiel afin que le Club Associé concerné en soit informé. Cette mention vaut convocation à la séance d'évocation précitée du Comité de Hockey en Salle.

Si l'infraction est constatée par l'une des personnes compétentes AVANT le début de la rencontre, elle le signale au délégué salle qui est seul à avoir l'autorité d'interdire le début de la rencontre, ce pour quoi il aura la collaboration des arbitres de la dite rencontre.

### **1.4. Acte de vandalisme**

Le coût de réparation des dégâts occasionnés par tout acte de vandalisme tant sur ou autour de la surface de jeu que dans les vestiaires, couloirs, sanitaires et cafétéria sera porté en compte au(x) Club(s) Associé(s) du (des) joueur(s) fautif(s).

## **Art. 2 - QUALIFICATIONS**

- 2.1.** Lorsqu'un Club Associé inscrit plusieurs équipes, ces équipes sont numérotées de 1 à ..., le no. 1 étant attribué à celle évoluant dans la Division la plus haute, le no. 2 à celle immédiatement inférieure, et ainsi de suite. Il est tenu compte de cette numérotation pour déterminer la qualification des joueurs.
- 2.2.** Un joueur peut participer à un maximum de trois (3) rencontres par week-end. Une participation à une partie de rencontre vaut participation à la rencontre.  
C'est la 4me rencontre disputée par un joueur qui est perdue par forfait : 10 – 0 - Le Club Associé concerné est pénalisé par ailleurs d'une amende de 50 € par joueur non autorisé.
- 2.3.** Un joueur n'acquiert une qualification qu'à l'issue de la troisième rencontre de Championnat qu'il a disputée.
- 2.4.** A partir de la quatrième rencontre qu'il dispute, le joueur est qualifié pour l'équipe dans laquelle il a disputé le plus grand nombre de rencontres.
- 2.5.** En cas d'égalité de rencontres disputées dans deux équipes différentes, le joueur est réputé qualifié pour l'équipe la plus basse.
- 2.6.** Toutes les qualifications acquises à l'issue de la rencontre précédant les deux dernières rencontres d'un Championnat restent acquises jusqu'à la fin de ce Championnat.
- 2.7.** Aucune équipe ne peut comprendre plus d'un joueur qualifié pour une équipe immédiatement supérieure à celle-ci.
- 2.8.** Aucune équipe ne peut comprendre un joueur qualifié pour une équipe supérieure à l'équipe immédiatement supérieure.
- 2.9.** Les qualifications pour les Juniors, Scolaires et Cadets évoluant en Division Senior sont déterminées de la même façon que pour les Seniors en tenant compte uniquement des rencontres jouées en Division Senior.
- 2.10.** Les réglementations de l'âge maximum des joueurs en Championnat Junior pour les Juniors est identique à celle en vigueur pour le Championnat de Hockey sur Gazon.
- 2.11.** Toute dérogation montante ou descendante accordée pour le Hockey sur Gazon l'est

automatiquement pour le Hockey en Salle.

### **Art. 3 - HEURES DES RENCONTRES**

Les rencontres doivent être disputées aux jours et heures programmés par le Comité de Hockey en Salle.

Les joueurs sont tenus d'être présents dans la salle au moins 15 minutes AVANT l'heure du début de chacune de leur(s) rencontre(s).

Dans l'hypothèse où deux équipes disputent une rencontre à un autre moment ou endroit sans l'accord préalable du Comité de Hockey en Salle, les Clubs Associés concernés sont pénalisés chacun d'une amende de 25 € et sont redevables des frais de location de la salle initialement prévue pour la rencontre ainsi que des frais d'arbitrage éventuels.

De plus, elles perdent chacune la rencontre par le score de 10 - 0.

Si pour une cause non imputable aux équipes en présence (voir Art. 1.1.d.), l'heure du début de la rencontre n'a pu être respectée, le Délégué Salle a l'autorité de raccourcir de maximum 3 minutes la durée de chaque période de jeu de la rencontre, après en avoir averti les 2 équipes et les arbitres AVANT la rencontre.

### **Art. 4 - TROUSSE DE SECOURS**

Le Délégué Salle veille à la disponibilité d'une trousse de secours à proximité de la surface de jeu. Son contenu est spécifié au Titre III - Art. 29 du Règlement Sportif de l'Association.

### **Art. 5 - RAPPORTS OFFICIELS**

Les rapports officiels doivent être complétés AVANT la rencontre.

Les cartes d'identité ou documents équivalents portant la photographie des joueurs ou photocopies de tels documents doivent être déposés auprès du délégué salle AVANT la rencontre.

Les amendes pour rapports incomplets sont identiques à celles qui sont d'application pour le Hockey sur Gazon.

## Art. 6 – STRUCTURE ET REGLEMENT DES CHAMPIONNATS

### MESSIEURS NATIONALES

#### Nat. Honneur

La Division compte 8 équipes.

La durée des rencontres est de 2 x 25 minutes.

#### 1er Tour :

- Toutes les équipes se rencontrent en rencontre simple.

#### **Equipes classées aux 4 premières places à l'issue du 1er Tour :**

#### 2me Tour :

- Toutes les équipes se rencontrent en rencontre simple.

#### 3me Tour :

- Les équipes classées 1ère et 2me à l'issue du 2me Tour se rencontrent en rencontre simple pour l'attribution du Titre de Champion National (**2 x 30 minutes**).
- En cas d'égalité à l'issue de cette rencontre, les équipes sont départagées par une compétition de coups de pénalité.

#### **Equipes classées aux 4 dernières places à l'issue du 1er Tour :**

#### 2me Tour :

- Ces équipes sont regroupées avec les équipes classées aux 4 premières places de la Nat. 1 à l'issue du 1er tour dans cette Division, pour former 2 séries de 4 équipes qui sont tirées au sort comme suit : il est constitué 4 « chapeaux » comprenant respectivement les équipes classées 5me et 6me en Nat. Honneur, 7me et 8me en Nat. Honneur, 1ère et 2me en Nat.1, 3me et 4me en Nat. 1.
- Les équipes sortant en premier de chacun des chapeaux constituent la 1ère série, et les autres la 2me série.
- Toutes les équipes au sein d'une même série se rencontrent en rencontres aller-retour.
- Les équipes classées 1ère et 2me dans chacune des séries à l'issue du 2me Tour restent en Nat. Honneur ou y accèdent, tandis que les équipes classées 3me et 4me descendent en Nat. 1 ou y restent.

## **Nat. 1**

La Division compte 8 équipes.

La durée des rencontres est de 2 x 25 minutes.

### 1er Tour :

- Toutes les équipes se rencontrent en rencontre simple.

### 2me Tour :

- Les équipes classées aux 4 premières places à l'issue du 1er Tour : se référer au 2me tour de la Nat. Honneur pour les équipes classées aux 4 dernières places à l'issue du 1er Tour dans cette Division.
- Les équipes classées aux 4 dernières places à l'issue du 1er Tour se rencontrent en rencontres aller-retour pour l'attribution définitive des places 5 à 8 dans la Division.
- Les équipes classées 7me et 8me à l'issue du 2me Tour descendent en Nat. 2, tandis que l'équipe classée 6me dispute un Tour Final avec les équipes classées 2me dans chacune des séries de Nat 2.  
Elles se rencontrent en rencontre simple. (2 x 20 minutes)

Le vainqueur du Tour Final reste en Nat. 1 ou y accède.

## **Nat. 2**

La Division compte 2 séries de 7 équipes.

La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

- Toutes les équipes se rencontrent en rencontres aller-retour dans chacune des séries.

### **A l'issue du Championnat**

- Les équipes classées 1ère dans chacune des séries accèdent à la Nat. 1.  
Elles se rencontrent en une rencontre simple pour l'attribution du titre de vainqueur de la Division.
- En cas d'égalité à l'issue de cette rencontre, les équipes sont départagées par une compétition de coups de pénalité.
- Les équipes classées 2me dans chacune des séries disputent un Tour Final avec l'équipe classée 6me en Nat.1. Ces équipes se rencontrent en rencontre simple et le vainqueur du Tour Final reste en Nat. 1 ou y accède.
- Les équipes classées 7me dans chacune des séries descendent en Nat. 3.

### **Nat. 3**

La Division compte 2 séries (A, B) de 7 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

#### 1er Tour :

- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontres aller-retour.

#### 2me Tour

- Les équipes classées 1ère et 2me dans chacune des séries A et B se rencontrent en rencontre simple comme suit :

1A      contre 2B      et      1B      contre 2A

- Les vainqueurs et perdants respectifs se rencontrent ensuite en rencontre simple pour l'attribution des places 1 à 4 dans la Division.
- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre, les équipes sont départagées par une compétition de coups de pénalité.
- L'équipe classée 1ère est déclarée Vainqueur de la Division
- Elle accède à la Nat. 2 ainsi que l'équipe classée 2me.

## **MESSIEURS MINEURE**

Le Championnat compte 4 séries (A, B, C, D) de 4 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

#### 1er Tour

- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontres aller-retour.

#### 2me Tour

- Il est constitué 4 nouvelles séries (E, F, G, H) de 4 équipes regroupant les équipes classées respectivement 1ère, 2me, 3me et 4me dans chacune des séries A, B, C et D à l'issue du 1er Tour.

- Les équipes se rencontrent comme suit en rencontre simple

1A      contre 1D      et      1B      contre 1C  
2A      contre 2D      et      2B      contre 2C  
3A      contre 3D      et      3B      contre 3C  
4A      contre 4D      et      4B      contre 4C

- Les vainqueurs et perdants respectifs dans une même série se rencontrent ensuite pour l'attribution des places 1 à 16 dans la division.
- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre, les équipes sont départagées par une compétition de coups de pénalité.
- L'équipe classée 1ère dans la série E est déclarée Championne Nationale.

# DAMES NATIONALES

## **Nat. Honneur**

La Division compte 8 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 25 minutes.

***La formule du Championnat est identique à celle de la Nat. Honneur Messieurs.***

## **Nat. 1**

La Division compte 8 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 25 minutes.

***La formule du Championnat est identique à celle de la Nat. 1 Messieurs.***

## **Nat. 2**

La Division compte 2 séries de 7 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

***La formule du Championnat est identique à celle de la Nat. 2 Messieurs.***

## **Nat. 3**

La Division compte 1 série (A) de 6 équipes et 3 séries (B, C, D) de 7 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

### 1er Tour

- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontres aller-retour.

### 2me Tour

(Séries de 6 équipes seulement)

- Il est constitué 2 nouvelles séries (E et F) de 3 équipes regroupant respectivement les équipes classées aux 3 premières places et 3 dernières places à l'issue du 1er Tour.
- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontre simple pour l'établissement du classement définitif dans la série.

### Tour Final

- Les équipes classées 1ère dans chacune des séries B, C, D, E se rencontrent en rencontre simple comme suit  
1B contre 1E et 1C contre 1D
- Les vainqueurs et perdants respectifs se rencontrent ensuite en rencontre simple pour l'attribution des places 1 à 4 dans la Division.
- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre, les équipes sont départagées par une compétition de coups de pénalité.
- L'équipe classée 1ère est déclarée Vainqueur de la Division
- Elle accède à la Nat. 2 ainsi que l'équipe classée 2me.

# JEUNES

## JUNIORS - Div. 1

La Division compte 4 séries (A, B, C, D) de 4 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 25 minutes.

### 1er Tour :

- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontres aller-retour.

### 2me Tour :

- Il est constitué 4 nouvelles séries (E, F, G, H) de 4 équipes.
- Série E : Equipes classées 1<sup>ère</sup> dans les séries A et D (1A et 1D) et équipes classées 2me dans les séries B et C (2B et 2C) à l'issue du 1<sup>er</sup> Tour.
- Série F : Equipes classées 1ère dans les séries B et C (1B et 1C) et équipes classées 2me dans les séries A et D (2A et 2D) à l'issue du 1er Tour.
- Série G : Equipes classées 3me dans les séries A et D (3A et 3D) et équipes classées 4me dans les séries B et C (4B et 4C) à l'issue du 1er Tour.
- Série H : Equipes classées 3me dans les séries B et C (3B et 3C) et équipes classées 4me dans les séries A et D (4A et 4D) à l'issue du 1er Tour.
- Les équipes se rencontrent en rencontre simple comme suit :  
1A contre 2B et 1D contre 2C  
1B contre 2A et 1C contre 2D  
3A contre 4B et 3D contre 4C  
3B contre 4A et 3C contre 4D
- Dans chacune des séries, les vainqueurs et perdants respectifs se rencontrent ensuite en rencontre simple pour l'attribution des places 1 à 4 dans leur série.

### 3me Tour :

- Les équipes classées respectivement 1ère et 2me, 3me et 4me dans les séries E et F à l'issue du 2me Tour se rencontrent en rencontre simple comme suit :  
1E contre 2F et 2E contre 1F  
3E contre 4F et 4E contre 3F

Les vainqueurs et perdants respectifs se rencontrent ensuite en rencontre simple pour l'attribution des places 1 à 8 dans le Championnat.

- Un schéma similaire est d'application pour les équipes classées 1ère et 2me, 3me et 4me dans les séries G et H pour l'attribution des places 9 à 16 dans le Championnat.
- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre du 2me ou 3me Tour, les équipes sont départagées par une compétition de coups de pénalité.

### A l'issue du Championnat

L'équipe classée 1ère est déclarée Championne Nationale.

Les équipes classées 13me, 14me, 15me et 16me descendent en Juniors – Div. 2.

## **JUNIORS – Div. 2**

La Division compte 3 séries (A, B, C) de 9 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

### 1er Tour :

- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontre simple.

### 2me Tour :

- Il est constitué 9 nouvelles séries de 3 équipes chacune regroupant les équipes ayant terminé respectivement 1ère, 2me, 3me, 4me, 5me, 6me, 7me, 8me et 9me dans chacune des séries à l'issue du 1er Tour.
- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontre simple pour l'attribution des places 1 à 27 dans la Division.
- L'équipe classée 1ère est déclarée Vainqueur de la Division.

### A l'issue du Championnat

- L'équipe classée 1ère est déclarée Vainqueur de la Division.
- Les 4 non-équipes « seconde » de club les mieux classées montent en Juniors – Div. 1

## **SCOLAIRES 1 - BOYS**

Le Championnat compte 2 séries (A, B) de 5 équipes et 2 séries (C, D) de 6 équipes.  
La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

### 1er Tour

- Toutes les équipes dans chacune des séries de 5 équipes se rencontrent en rencontres aller-retour
- Toutes les équipes dans la série de 6 équipes se rencontrent en rencontre simple

### 2me Tour

(Séries de 6 équipes uniquement)

- Il est constitué 4 nouvelles séries (E, F, G, H) de 3 équipes regroupant respectivement les équipes classées, à l'issue du 1er Tour, aux 3 premières places dans la série C, 3 dernières places dans la série C, 3 premières places dans la série D et 3 dernières places dans la série D.
- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontre simple afin d'établir le classement définitif dans chacune des séries C et D.

### Tour Final

- Les équipes classées 1ère dans les séries A, B, E, G, se rencontrent en rencontre simple comme Suit :

1A contre 1G et 1B contre 1E

- Les vainqueurs et perdants respectifs se rencontrent ensuite en rencontre simple pour l'attribution des places 1 à 4 dans la Division.
- L'équipe classée 1ère est déclarée Championne Nationale.
- Un schéma similaire est d'application, pour les équipes classées respectivement d'une part, 2me

et 3<sup>me</sup> dans les séries A, B, E, G, et d'autre part pour les équipes classées respectivement 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> dans les séries A, B et 1<sup>ère</sup> et 2<sup>me</sup> dans la série F, H, pour l'attribution des places 5 à 20 dans la Division.

- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre les équipes sont départagées par une compétition de coups de pénalité.
- Les équipes classées 3<sup>me</sup> dans les séries F et H se rencontrent en rencontres aller-retour pour l'attribution des places 21 et 22 dans la Division.

### **A l'issue du Championnat**

- Les équipes terminant aux 16 premières places seront qualifiées pour la Division 1 du Championnat 2009 – 2010.
- Les équipes classées aux 6 dernières places seront qualifiées pour la Division 2 de ce même Championnat.

### **SCOLAIRES 1 – GIRLS – Div. 1**

*La formule du Championnat est identique à celle des Juniors – Div. 1.*

#### **A l'issue du Championnat**

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> est déclarée Championne Nationale.

Les équipes classées 13<sup>me</sup>, 14<sup>me</sup>, 15<sup>me</sup> et 16<sup>me</sup> descendent en Scolaires 1 Girls – Div. 2.

### **SCOLAIRES 1 – GIRLS – Div. 2**

La Division compte 1 série de 11 équipes.

La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

- Toutes les équipes se rencontrent en rencontre simple

#### **A l'issue du Championnat**

Les 4 non-équipes « seconde » de club les mieux classées montent en Scolaires 1 Girls – Div. 1.

### **CADETS 1 - BOYS – Div. 1**

*La formule du Championnat est identique à celle des Juniors – Div. 1*

#### **A l'issue du Championnat**

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> est déclarée Championne Nationale.

Les équipes classées 13<sup>me</sup>, 14<sup>me</sup>, 15<sup>me</sup> et 16<sup>me</sup> descendent en Cadets 1 Boys – Div. 2.

### **CADETS 1 - BOYS – Div. 2**

La Division compte 1 série de 9 équipes.

La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

#### **1er Tour**

- Toutes les équipes se rencontrent en rencontre simple.

#### **2me Tour**

- Il est constitué 3 nouvelles séries de 3 équipes chacune regroupant les équipes ayant terminé respectivement 1<sup>ère</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> (Série A), 4<sup>me</sup>, 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> (Série B), 7<sup>me</sup>, 8<sup>me</sup> et 9<sup>me</sup> (Série C) à l'issue du 1er Tour.

- Toutes les équipes dans une même Division se rencontrent en rencontre simple pour l'attribution définitive des places 1 à 9 dans la Division.

#### **A l'issue du Championnat**

L'équipe classée 1ère dans la Série A est déclarée Vainqueur de la Division.

Les 4 non-équipes « seconde » de club les mieux classées montent en Cadets 1 Boys – Div. 1.

#### **CADETS 1 - GIRLS – Div. 1**

*La formule du Championnat est identique à celle des Juniors – Div. 1.*

#### **A l'issue du Championnat**

L'équipe classée 1ère est déclarée Championne Nationale.

Les équipes classées 13me, 14me, 15me et 16me descendent en Cadets 1 Girls – Div. 2.

#### **CADETS 1 - GIRLS – Div. 2**

La Division compte 3 séries (A, B, C) de 4 équipes.

La durée des rencontres est de 2 x 20 minutes.

##### 1er Tour

- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontres aller-retour.

##### 2me Tour

- Il est constitué 4 nouvelles séries (D, E, F, G) de 3 équipes chacune regroupant les équipes ayant terminé respectivement 1ère, 2me, 3me et 4me dans chacune des séries A, B, C à l'issue du 1er Tour.
- Toutes les équipes dans une même série se rencontrent en rencontres aller-retour pour l'attribution des places 1 à 12 dans la Division.

#### **A l'issue du Championnat**

L'équipe classée 1ère dans la série D est déclarée Vainqueur de la Division.

Les 4 non-équipes « secondes » de club les mieux classées montent en Cadets 1 Girls - Div. 1.

#### **SCOLAIRES BOYS 2/3 – CADETS BOYS 2/3 - MINIMES - PREMINIMES - ECUREUILS**

La durée des rencontres est de 2x 20 minutes

# CLASSEMENTS

Dans tous les Championnats, Divisions, Séries et Tours Finals impliquant plus de 2 équipes, les points suivants sont attribués pour chaque rencontre :

- 3 points à l'équipe gagnante
- 1 point à chaque équipe en cas d'égalité
- 0 point à l'équipe perdante

Les équipes sont classées en fonction du nombre de points qui a été attribué à chacune d'entre elles au cours de la compétition.

En cas d'égalité de points à l'issue de celle-ci, les équipes sont départagées, dans l'ordre, selon :

1. Le nombre de victoires.
2. La différence entre le nombre de buts "pour" et le nombre de buts "contre", étant entendu qu'une différence de buts positive est toujours supérieure à une différence de buts négative.
3. Le nombre de buts "pour".
4. Le "goal average" c.-à.-d. le produit de la division du nombre de goals "pour" par le nombre de goals "contre".
5. Le(s) résultat(s) de(s) rencontre(s) disputé(e)s entre-elles au cours de la compétition, même si nécessaire lors d'un Tour précédant.  
En cas de plus de deux équipes à égalité, un classement sera établi sur base des résultats des (seules) rencontres disputées entre-elles. - S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées conformément, et dans l'ordre, à 1), 2), 3),4).

## Cas particulier d'un Tour Final regroupant 3 équipes terminant à stricte égalité à tous niveaux

Les 3 équipes se rencontreront chacune dans le même ordre qu'elles se sont rencontrées auparavant dans une compétition de coups de pénalité, 3 points étant attribués à l'équipe s'étant vu accorder le plus grand nombre de buts, 1 point à chacune des équipes s'étant vu accorder un même nombre de buts et 0 point à l'équipe s'étant vu attribuer le plus petit nombre de buts.

A noter qu'une série comptera ni plus ni moins de 10 coups de pénalité, soit 5 pour chacune des équipes durant cette compétition de coups de pénalité. Il s'en suit que :

- une série ne sera interrompue en aucun cas, même s'il s'avère qu'une équipe est gagnante avant le 10<sup>me</sup> coup de pénalité
- une série sera en tout cas terminée après le tiré du 10<sup>me</sup> coup de pénalité et ne sera donc pas prolongée jusqu'à la désignation d'un vainqueur par « mort subite ».

Un classement sera établi.

S'il subsiste une égalité de points entre 2 ou 3 équipes, elles seront départagées conformément, et dans l'ordre, à 1), 2), 3), 4) et 5).

S'il subsiste toujours une égalité entre 3 équipes, le même processus sera recommencé.

S'il subsiste toujours une égalité entre 2 équipes (même si ce n'est que pour la 2<sup>me</sup> ou 3<sup>me</sup> place), ces équipes disputeront entre elles une compétition de coup de pénalité éventuellement prolongée après le 10<sup>me</sup> coup de pénalité afin de désigner un vainqueur par « mort subite ».

## **COMPETITION DE COUPS DE PENALITE**

1. Cinq joueurs de chacune des deux équipes, désignés par leurs coaches (ou à défaut, par leurs capitaines) respectifs parmi ceux figurant sur le rapport officiel, mais à l'exception de tout joueur qui est sous le coup d'une suspension définitive prononcée par les arbitres au cours de la rencontre, exécuteront alternativement un coup de pénalité face à un seul et même gardien de but défendant de l'équipe adverse, à moins que ce dernier ne soit dans l'incapacité de jouer et ait été remplacé, ce qui fera un total de dix coups de pénalité, soit cinq pour chacune des équipes.

Les joueurs doivent exécuter les coups de pénalité dans le même ordre chronologique que celui de la liste des cinq joueurs désignés telle que communiquée par les coaches (ou à défaut par les capitaines) aux arbitres avant le début de la compétition de coups de pénalité.

Si un joueur (soit un exécutant, soit un gardien de but défendant) est suspendu au cours d'une compétition de coups de pénalité, ce joueur ne prendra alors plus part à cette compétition de coups de pénalité et ne pourra être remplacé, sauf s'il est gardien de but défendant. S'il est un exécutant, tout coup qu'il eut été en droit d'exécuter sera comptabilisé comme n'ayant pas entraîné de but ; s'il est un gardien de but défendant, le joueur remplaçant ne peut être que l'un des exécutants désignés. Le joueur remplaçant le gardien de but défendant peut continuer à exécuter des coups de pénalité mais doit avoir la tête protégée par un équipement approprié quand il est amené à défendre un coup de pénalité. Ce joueur peut également porter à sa discrétion tout autre équipement de gardien de but agréé.

2. Les arbitres choisiront le but qui sera utilisé et ils tireront au sort avec les capitaines ; le vainqueur aura le choix de l'équipe qui exécutera ou défendra le premier coup de pénalité. L'équipe ayant inscrit ou s'étant vu accorder le plus grand nombre de buts sera déclarée gagnante et la compétition sera arrêtée dès que la victoire d'une équipe aura été établie.
3. Dans le cas où un même nombre de buts aurait été inscrit ou accordé, une seconde série de coups de pénalité sera commencée avec les mêmes joueurs, après que le(s) gardien(s) de but défendant(s) dans l'incapacité de jouer ai(en)t été remplacé(s), et elle sera arrêtée lorsqu'une équipe aura inscrit ou se sera vu accorder un but de plus que l'équipe adverse après un nombre égal de coups exécutés (pas de nombre minimum, pas de nombre maximum) par chacune des équipes. – Cette équipe sera déclarée vainqueur de la seconde série. La séquence des joueurs exécutant les coups de pénalité ne devra pas nécessairement être la même que lors de la série précédente et le coach (ou à défaut le capitaine) d'équipe a la liberté, lors de chaque coup de pénalité, de décider lequel des cinq joueurs désignés l'exécutera. Chacun des cinq (5) joueurs désignés exécutera un coup de pénalité au cours de la seconde série (illimitée) avant qu'il soit à nouveau éligible pour exécuter un nouveau coup de pénalité.
4. L'équipe dont l'un des joueurs a exécuté le premier coup de pénalité de la première série, doit défendre le premier coup de pénalité de la seconde série (illimitée).
5. Seuls les coaches d'équipe (ou à défaut, les capitaines), ainsi que les gardiens de but défendant et les joueurs désignés pour l'exécution des coups de pénalité peuvent pénétrer sur la surface de jeu au cours d'une compétition de coups de pénalité et ils se tiendront derrière la ligne du centre jusqu'à ce qu'ils soient invités par un arbitre à exécuter ou à défendre un coup de pénalité.

## **Art. 7 - REGLES DU JEU**

Les Règles du Jeu de Hockey en Salle 2007 (pour les années 2007 et 2008) éditées par de la Fédération Internationale de Hockey (FIH) seront d'applications dans toutes les compétitions de Hockey en Salle 2008/2009, et ce dès la 1ère journée et pendant toute la saison.

En fonction de ces (ATTENTION: SUPPRESSION DE « NOUVELLES ») Règles, le Comité d'Arbitrage recommande aux équipes d'âge (des Ecureuils aux Scolaires) d'aligner préférentiellement un gardien de but complètement équipé (protège-tête, protège-mains, guêtres et sabots).

Toutefois, si une équipe choisit l'option de jouer avec uniquement des joueurs de champs, les exceptions suivantes aux Règles 2007 de la FIH seront d'application en Belgique afin de garantir la sécurité des plus jeunes joueurs et joueuses.

### **Seniors et Juniors**

Aucune exception

### **Scolaires et Cadets**

En cas de coup de coin de pénalité ou coup de pénalité sifflé contre une équipe alignant uniquement des joueurs de champ, un des joueurs de cette équipe, équipé OBLIGATOIREMENT d'un protège-tête recouvrant l'entièreté de la tête prendra OBLIGATOIREMENT place dans le but pendant la durée d'exécution de la pénalité. Il ne pourra ensuite sortir de son cercle équipé du protège-tête mais pourra l'enlever et reprendre alors normalement part au jeu.

### **Minimes, Prémminimes et Ecureuils**

En cas de coup de coin de pénalité ou coup de pénalité sifflé contre une équipe alignant uniquement des joueurs de champ, AUCUN joueur de cette équipe ne pourra prendre place dans le but pendant la durée d'exécution de la pénalité.